

|                                                                                   |                                                                                   |                     |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
|  | <b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS<br/>DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b> | <b>Délibération</b> |
|                                                                                   | <b>Séance publique du 15 février 2019</b>                                         | <b>N° 2019-62</b>   |

Convocation du 8 février 2019

Aujourd'hui vendredi 15 février 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Michel HERITIE, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Michel VERNEJOUL à M. Alain ANZIANI  
Mme Léna BEAULIEU à M. Max GUICHARD  
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD  
M. Michel DUCHENE à Mme Anne WALRYCK  
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à M. Pierre HURMIC  
M. Nicolas BRUGERE à M. Didier CAZABONNE

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Erick AOUIZERATE à M. Philippe FRAILE MARTIN à partir de 12h15  
M. Jean-Louis DAVID à Mme Anne BREZILLON à partir de 10h15  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Stéphan DELAUX à partir de 12h00  
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 10h30  
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 10h15  
Mme Andréa KISS à Mme Christine BOST à partir de 10h15  
M. Eric MARTIN à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h15  
Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOULET à partir de 10h15  
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 12h00  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT à partir de 11h00  
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON à partir de 10h15  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Daniel HICKEL à partir de 11h00

**EXCUSE(S) :**

Monsieur François JAY.

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

|                                                                                   |                                                                                            |                     |
|-----------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
|  | <b>Conseil du 15 février 2019</b>                                                          | <b>Délibération</b> |
|                                                                                   | Direction générale Valorisation du territoire<br><br>Direction du développement économique | <b>N° 2019-62</b>   |

---

## Association European France - Cotisation 2019-2020 pour la participation au concours European session 15 - Décision - Autorisation

---

Madame Virginie CALMELS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

### **Présentation de l'organisme et du concours European**

Le projet European est un concours d'idées d'architecture et d'urbanisme, suivi de réalisations. Lancé simultanément tous les deux ans dans plusieurs pays autour d'un même thème, et à partir de situations urbaines proposées par des villes européennes, European s'adresse aux jeunes architectes et concepteurs de toute l'Europe. L'association European France coordonne l'organisation de ce concours à l'échelle de notre pays.

### **Bilan des précédents concours European**

#### ➤ Session 9 :

Par délibération 2007/0203 du 30 mars 2007, notre établissement public participait à la session 9 du concours European en proposant le site de Cracovie/Latule (Bordeaux). L'inscription de ce site au concours a permis d'engager une dynamique d'innovation au regard de la complexité du secteur situé à l'articulation du quartier des Aubiers et de terrains industriels, constitué d'un faisceau ferroviaire désaffecté.

Le thème de la session 9 était « urbanité européenne ».

La participation financière des différents partenaires publics s'élevait à :

- Communauté urbaine de Bordeaux : 25 000 € (euros) soit 12 500 € en 2007 et 12 500 € en 2008,
- Port autonome de Bordeaux : 12 500 € soit 6 250 € en 2007 et 6 250 € en 2008,
- Ville de Bordeaux : 12 500 € soit 6 250 € en 2007 et 6 250 € en 2008,

#### ➤ Session 13 :

Par délibération 2015/0512 du 25 septembre 2015, notre établissement public participait à la session 13 du concours European en proposant le site de la caserne de la Benaugue (Bordeaux). Dans le cadre du départ du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS), l'inscription de ce site a permis d'anticiper le devenir de cet ensemble architectural inscrit à l'inventaire des monuments historiques de la ville de Bordeaux.

Le thème de la session 13 était « villes adaptables ».

La participation financière des différents partenaires publics s'élevait à :

- Bordeaux Métropole : 30 000 € soit 15 000 € en 2015 et 15 000 € en 2016,
- Etablissement public d'aménagement (EPA) Bordeaux Euratlantique : 30 000 € soit 15 000 € en 2015 et 15 000 € en 2016,

- Ville de Bordeaux : 10 000 € soit 5 000 € en 2015 et 5 000 € en 2016,

#### ➤ Session 14 :

Par délibération 2017/276 du 19 mai 2017, Bordeaux Métropole participait à la session 14 du concours European en proposant le site industriel de la papeterie et le site logistique de la plateforme colis, tous deux localisés sur la commune de Bègles. Dans le cadre de l'Opération d'intérêt national (OIN) Bordeaux Euratlantique, l'inscription de ce site a permis d'engager une réflexion sur le maintien des activités productives tout favorisant la mixité et les innovations urbaines.

Le thème de la session 14 était « villes productives ».

La participation financière des différents partenaires publics s'élevait à :

- Bordeaux Métropole : 23 333.33 € soit 11 666.66 € en 2017 et 11 666.67 € en 2018,

- EPA (Etablissement public d'aménagement) Bordeaux Euratlantique : 23 333.33 € soit 11 666.66 € en 2017 et 11 666.67 € en 2018,

- Ville de Bègles : 23 333.33 € soit 11 666.66 € en 2017 et 11 666.67 € en 2018.

### **Le concours European session 15**

La session 15 du concours European, qui se déroulera en 2019 et 2020, est de nouveau axée sur la thématique de la ville productive. En effet, les organisateurs du concours ont mis en avant la nécessité d'approfondir cette problématique majeure pour un développement équilibré des villes.

Bordeaux Métropole et ses partenaires, l'EPA (Etablissement public d'aménagement) Bordeaux Euratlantique, la ville de Floirac, la Caisse des dépôts et consignations en lien avec le Groupement d'intérêt public (GIP) Grand projet de villes (GPV) Rive droite, proposent d'inscrire le site dit de la plaine sud Garonne. Son périmètre est situé entre les projets de développement de la Zone d'aménagement concertée (ZAC) des quais et le projet de renouvellement urbain économique d'Auchan et Ceetrus (filiale immobilière du groupe), situés sur le territoire floiracais. Ce site stratégique constitue une entrée métropolitaine. Il comprend notamment des réserves foncières et des espaces à revaloriser.

Le développement de locaux d'activités en cœur de ville est une des problématiques visées par la feuille de route du développement économique de la Métropole. Leur intégration en étroite articulation avec les autres fonctions urbaines (habiter, se déplacer, etc.) est également essentielle.

Les partenaires ont donc souhaité inscrire ce site à la nouvelle édition du concours European étant donné la convergence entre :

- la stratégie de développement économique de Bordeaux Métropole (feuille de route pour l'action économique de Bordeaux métropole adoptée le 16 décembre 2016),

- l'objectif du Projet stratégique et opérationnel de l'EPA qui vise à développer la production de locaux d'activités dans le cadre de l'opération,

- les enjeux pour la ville de Floirac énoncés dans son projet de ville 2014/2020 pour favoriser le développement de l'emploi, faire du projet urbain un vecteur de développement économique et favoriser les conditions d'accueil des entreprises,

- le fort intérêt de poursuivre cette participation complémentaire avec la session 14, tant sur le thème (villes productives) qu'en matière de périmètre de réflexion (articulation des sites Bègles/Floirac de part et d'autre de la Garonne qui constitue un lien à fort potentiel entre les deux rives).

#### Plan de financement

L'inscription de ce site au concours European est conditionnée par une participation financière à l'association European France d'un montant de 70 000 € au total pour les deux années de la session 15, soit 2019 et 2020.

Bordeaux Métropole aurait à sa charge 1/3 environ de la dépense soit un montant total de 23 300 € :

- 11 650 € en 2019,

- 11 650 € en 2020.

Cette action est inscrite au contrat de développement établi entre la Métropole et la ville de Floirac.

L'EPA Bordeaux Euratlantique maintient également sa contribution à hauteur d'1/3 environ des 70 000 €, soit 23 300 € au total, répartis de la façon suivante : 11 650 € en 2019 et 11 650 € en 2020.

La Ville de Floirac s'engage à verser une cotisation de 10 400 €, soit 5 200 € en 2019 et 5 200 € en 2020.

La Caisse des dépôts et consignations (CDC) complètera le financement du concours à hauteur de 13 000 € soit 6 500 € en 2019 et 6 500 € en 2020. Ce financement s'inscrit dans le cadre du protocole de renouvellement urbain métropolitain 2015-2020 qui s'est notamment traduit par la mise en place d'une dynamique partenariale baptisée « Rive droite : Territoire entrepreneur » animée par le GIP-GPV rive droite. Le GPV assiste également la ville de Floirac dans la coordination de l'ensemble des acteurs publics et privés impliqués dans la démarche Europan.

La participation au concours prendra la forme d'une adhésion par les partenaires (Bordeaux Métropole, EPA, ville de Floirac et GPV Rive droite au titre de sa convention avec la CDC (Caisse des dépôts et consignations) à l'association Europan France et du règlement de la cotisation pour la 15ème session d'Europan, au prorata de leur participation et uniquement pour la session 15 sur la période 2019-2020, par le biais de la signature de la « Charte des sites – Europan 15 » annexée.

En contrepartie, il est convenu qu'Europan s'engage notamment à :

- organiser le concours,
- mettre à disposition un expert pour la préparation des documents,
- éditer et diffuser différentes publications,
- organiser à travers des événements nationaux et européens, échanges, débats et valorisation des résultats.

### Calendrier

L'année 2018 a été consacrée à la sélection des sites candidats, dont celui de Floirac, à la rédaction de la fiche de site et à l'élaboration en cours du dossier de présentation détaillée. Le lancement du concours aura lieu en mars 2019.

La désignation du ou des lauréats est sous la compétence d'un jury qui doit se réunir à l'automne 2019. Les partenaires associés seront invités au jury pour émettre un avis. Le résultat du concours sera connu fin 2019 pour débiter en 2020, les suites à donner au concours.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** l'article L 5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n°2016/754 relative à la feuille de route pour l'action économique de Bordeaux Métropole du 16 décembre 2016,

**VU** la délibération de la ville de Floirac en date du 26 novembre 2018,

**VU** l'autorisation approuvée par le conseil d'administration de l'EPA Bordeaux Euratlantique en date du 14 décembre 2018,

**VU** la délibération du conseil d'administration du GIP GPV Rive droite du 19 juin 2018,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

### **CONSIDERANT QUE**

- L'inscription du site de Floirac à la session 15 du concours Europan, portant sur le thème de « villes productives 2 », s'inscrit pleinement dans les travaux engagés par Bordeaux Métropole afin de répondre aux enjeux et à l'ambition fixés par la feuille de route du développement économique, adoptée le 16 décembre 2016 en matière de maintien et développement des activités dites productives (artisanat, activités de production, de logistique urbaine et de services/équipements) ;

- le lancement de cette initiative s'inscrit dans une démarche partenariale et innovante de notre territoire qui vise à repenser les contraintes des sites à projets et à créer ainsi de nouvelles opportunités pour aménager et vivre dans les futurs quartiers de la métropole ;
- la participation de notre Métropole à ce dispositif concourt à la valorisation de notre territoire, de son dynamisme et de ses initiatives à l'échelle européenne.

## **DECIDE**

**Article 1** : d'attribuer une cotisation d'un montant total de 23 300 € en faveur d'EUROPAN FRANCE pour l'inscription du site Plaine sud Garonne (Floirac) à la session 15 du concours Europan qui se déroulera en 2019 et 2020,

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la charte des sites ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la cotisation accordée,

**Article 3** : d'imputer la dépense correspondante, soit 11 650 € sur le budget principal de l'exercice 2019, sous réserve de son adoption,

**Article 4** : d'imputer la dépense correspondante, soit 11 650 € sur le budget principal de l'exercice 2020, sous réserve de son adoption, chapitre 011, article 6281, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 15 février 2019

|                                                    |                             |
|----------------------------------------------------|-----------------------------|
| <b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :<br/>18 FÉVRIER 2019</b> | Pour expédition conforme,   |
| <b>PUBLIÉ LE :<br/>18 FÉVRIER 2019</b>             | la Vice-présidente,         |
|                                                    | <br>Madame Virginie CALMELS |